

Conseil Municipal

Saint-Loup-du-Gast

Procès-Verbal

Réunion du 14 Mai 2024 à 19h30

Présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou

Absent(s) : Christelle Charrier (Excusée), Michèle Le Rai-Jousse (Excusée), Jean-Claude Pochez (Excusé)

Secrétaire : Stéphane Guilloux

Le Procès-Verbal de la réunion du 26 Mars 2024 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

*Le Maire informe le Conseil de l'attribution d'une subvention de la Région, concernant les travaux d'aménagement
« Rue de la Gare », à hauteur de 50 000 €.*

*Il est également prévu de déposer prochainement une demande de participation auprès de la Préfecture,
au titre du Fond Vert.*

Enfin, la 1^{ère} réunion de préparation de chantier aura lieu ce Vendredi 17 Mai au matin.

Élections Européennes du 9 Juin 2024 : Organisation du Bureau de vote

Le Maire rappelle au Conseil que les Elections Européennes auront lieu le Dimanche 9 Juin prochain, de 8h à 18h (Tour unique de scrutin) et qu'il est donc nécessaire de mettre en place le Bureau de vote.

Pour rappel, le Bureau de vote sera tenu Salle des Associations, 9 Rue des Charrons.

M. le Maire propose donc à l'Assemblée de prendre connaissance du tableau annexé et projeté, permettant l'organisation du Bureau, par inscription selon plusieurs créneaux horaires.

Après échange, l'organisation prévue se présente ainsi :

Conseillers Municipaux	Créneaux Horaires				
	8h - 10h	10 - 11h30	11h30 - 14h45	14h45 - 18h00	Dépouillement
Barbé Marcel	X			X	X
Chatellier Christian		X	X		X
Guilloux Stéphane	X	X			X
Fourré Philippe				X	X
Kacou Myriam	X	X			Excusée
Le Rai-Jousse Michèle			X		Excusée
Pochez Jean-Claude					Attente de Nouvelles
Charrier Christelle					
Dos Santos Alfredo				X	X

Locations verbales 2024

Comme chaque année, des espaces tels que des chemins ruraux délaissés sont mis à disposition des riverains, moyennant entretien et une location symbolique de 5 € annuel.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2024, les montants de ces locations verbales des terrains communaux comme suit : (Identiques à 2023)

- Location portion de chemin rural « La Butte aux Ajoncs » à M. Bigot Bernard	5 €
- Location portion de chemin rural « Sarcigné » à M. et Mme Landais Philippe	5 €
- Location portion de chemin rural « Sarcigné » à M. et Mme Poirier Sylvain	5 €
- Location parcelle de terre « La Monnerie » à Mme Dugast Maryse.....	5 €
- Location parcelle de terre « Le Pont Clément » à Mme Dugast Maryse	5 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette proposition et autorise le Maire à signer les Conventions à conclure avec les intéressés

Mise à disposition du personnel communal

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que Mme Catherine Bigot, Agent communal, est mise à disposition sur la commune d'Ambrières-les-Vallées, à raison de 8 heures hebdomadaire, en période scolaire, afin d'assurer les missions d'encadrement des enfants de l'école élémentaire.

Dans le cas où Mme Catherine Bigot, actuellement arrêtée, reprend son activité professionnelle et si la commune d'Ambrières-les-Vallées souhaite reconduire son contrat pour l'année scolaire 2024/2025, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération permettant la signature de la convention par le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De donner un Avis Favorable** à la mise à disposition d'un Agent communal de Saint-Loup-du-Gast à la commune d'Ambrières-les-Vallées afin d'assurer les missions d'encadrement auprès des enfants de leur école élémentaire, en période scolaire, dans les mêmes conditions que celles de l'année passée
- **D'autoriser le Maire à signer la Convention** de mise à disposition pour l'année scolaire 2024/2025

Frais de déplacements du personnel communal

M. le Maire rappelle au Conseil que M. Philippe Gaisnon, Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} Classe, utilise très régulièrement son véhicule personnel pour les besoins des services techniques de la commune et qu'il est normal qu'il soit indemnisé.

Pour l'année 2023, le forfait annuel versé à M. Gaisnon a été arrêté à 615,00 € (montant annuel maximum de l'indemnité forfaitaire – Arrêté du 28 décembre 2020). Le Maire propose de reconduire la même somme pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'accorder le forfait indemnitaire annuel de 615,00 €** à M. Philippe Gaisnon pour l'année 2024

Cette somme sera versée en fin d'Exercice 2024.

M. le Maire informe l'Assemblée de la réalisation de Devis estimatifs pour une éventuelle extension de l'espace Cavurnes et/ou de la création d'un Columbarium.

Nous sommes dans l'attente des Devis de la part des Pompes Funèbres Gallienne d'Ambrières-les-Vallées mais disposons tout de même de premiers éléments.

M. le Maire présente les documents en sa possession et divers échanges ont lieu au sein de l'Assemblée concernant les prix et l'esthétisme des columbariums proposés.

Il est décidé de mettre ce sujet à l'ordre du jour de Septembre prochain afin de décider de la réalisation d'une extension de l'espace Cavurnes ou bien de la pose d'un Columbarium, qui serait réalisé en 2025.

Questions diverses

Mme Myriam Kacou demande à M. le Maire si des chantiers « Argent de Poche » ont encore lieu sur la commune. Effectivement, cela fait un moment que nous n'avons pas sollicité leur participation, par manque d'idées de tâches à leur demander. Mme Kacou trouve intéressant de réfléchir aux actions qui pourraient être mises en œuvre avec eux.

Mme Kacou souhaite également proposer une Journée Citoyenne. En effet, M. le Maire pense l'idée intéressante, sous réserve qu'une personne porte le projet.

Enfin, M. Christian Chatelier demande ce qui peut être envisagé au niveau du « Chemin de la Monnerie », qui se voit complètement abimé, presque impraticable. Il est évoqué une restauration future et la pose de gravier temporaire par l'Agent communal.

Fin de Séance à : 20h32

Prochaine Réunion le : Mardi 10 Septembre 2024 à 19h30

Le Secrétaire de Séance,
Stéphane Guilloux

Le Maire,
Marcel Barbé